

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1052

30 mai 2006

SOMMAIRE

A & M Industries, S.à r.l., Luxembourg	50488	HCEPP Luxembourg Poland V, S.à r.l., Luxembourg	50450
A.L.F. Property, S.à r.l., Mersch	50464	Immo Debt S.A., Luxembourg	50466
Aboukir Maritime S.A., Strassen	50472	Immobilière N. Arend & Cie S.A., Mersch	50473
Arend-Fischbach, S.à r.l., Mersch	50464	Immobilière N. Arend, S.à r.l., Mersch	50466
Arholma, S.à r.l., Luxembourg	50496	Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Mersch	50486
Aron Holding S.A., Luxembourg	50463	Kitoph, S.à r.l., Mersch	50486
Arthus Holding S.A., Luxembourg	50462	Klößner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	50496
Arthus Holding S.A., Luxembourg	50462	Laris Immo, S.à r.l., Bertrange	50462
ASI (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	50473	Maier und Hassel S.A., Luxembourg	50493
Claridge, S.à r.l., Mersch	50464	Malerfachbetrieb Clemens, S.à r.l., Echternach ..	50462
Coprom S.A., Mersch	50465	Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg	50450
Dargaa International Connect Europ S.A., Dancols	50450	Metzen, S.à r.l., Constructeur de Moulins, Echternach	50463
EC I Limited Luxembourg S.C.S.	50486	Michiko S.A., Mersch	50451
EC I Limited Luxembourg S.C.S.	50493	Morland S.A., Mersch	50451
EC I Limited Luxembourg S.C.S., Luxembourg ..	50481	North South Properties, S.à r.l., Luxembourg ..	50487
EC I Limited Luxembourg S.C.S., Luxembourg ..	50489	Paros Investment Holding S.A., Luxembourg	50487
Editions Lëtzeburger Journal S.A., Luxembourg ..	50486	Paros Investment Holding S.A., Luxembourg	50487
Egis Investment, S.à r.l., Luxembourg	50467	Pavillon Monceau, S.à r.l., Mersch	50453
European Engineering & Environment Corporation S.A.	50453	Prokay, S.à r.l., Soleuvre	50463
European Engineering & Environment Corporation S.A., Luxembourg	50451	QBIC, S.à r.l., Mersch	50454
Far S.A., Luxembourg	50464	Remich S.A., Luxembourg	50488
Fiar S.A., Mersch	50465	Sablon S.A., Mersch	50454
Finnhamn, S.à r.l., Luxembourg	50487	Santorini Investment Holding S.A., Luxembourg ..	50488
Fiseco, S.à r.l., Mersch	50466	Santorini Investment Holding S.A., Luxembourg ..	50488
Flora Park, S.à r.l., Luxembourg	50463	SOLUFAR, Société Luxembourgeoise pour Fouilles Archéologiques, S.à r.l., Echternach	50455
Future Innovating Development and Engineering Technologies, S.à r.l., Biwer	50455	Somainvest S.A., Luxembourg	50465
Game Invest S.A., Strassen	50466	SVT Brandschutzanlagen, S.à r.l., Mertert	50463
Grauten, S.à r.l., Luxembourg	50496	TPG (Lux) Martini, S.à r.l., Luxembourg	50455
GSSG Holding S.A., Luxembourg	50465	Urbania, S.à r.l., Mersch	50454
HCEPP Luxembourg Poland V, S.à r.l., Luxembourg	50450	Vetechal International S.A., Luxembourg	50454

DARGAA INTERNATIONAL CONNECT EUROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 92.295.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 31 janvier 2006, réf. DSO-BM00439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2006.

Signature.

(910648//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 82.160.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(024480/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 82.160.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(024482/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 23 février 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer, avec effet rétroactif pour les comptes clôturés au 31 décembre 2004, Monsieur Mirko La Rocca, employé, demeurant à Fabriano (Italie), en qualité de Commissaire. Le mandat ainsi conféré, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs, du Commissaire et du Réviseur sont venus à échéance en date du 29 avril 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs, le Commissaire et le Réviseur ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de l'Administrateur Monsieur Sergio Vandi, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Paolo Amato, ingénieur, demeurant à Rome (Italie), Via Liegi, 52, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Clément Baisi, employé, demeurant à Blégny (Belgique), rue Champ du Pihot, 85/B, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Mirko La Rocca, employé, demeurant à Fabriano (Italie), en qualité de Commissaire de la société. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la société. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Le Conseil d'Administration

C. Baisi / D. Murari

Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024568/043/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

MICHIKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 30.233.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01543, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour MICHIKO S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024587/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

MORLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 74.836.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01545, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour MORLAND S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024588/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

**EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.855.

L'an deux mille six, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 27.855, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyse-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 171 du 22 juin 1988, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 31 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine Astgen, employée privée, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la troisième phrase de l'article 1^{er} des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;

2. Changement de l'objet social de la société en soparfi: l'article 2 des statuts aura la teneur suivante: «La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Changement de dénomination sociale en EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A.

4. Suppression à l'article 14 des statuts de la référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

5. Suppression à l'article 9 des statuts des mots: «par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mille neuf cent quatre-vingt-huit».

6.- Suppression à l'article 10 des mots: «et pour la première fois en mille neuf cent quatre-vingt-neuf.»

7.- Suppression à l'article 13 des statuts des mots: «et avec l'approbation du commissaire aux comptes».

8.- Suppression de l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des Administrateurs et du Commissaire.

9.- Modifications subséquentes et renumérotation des articles des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la troisième phrase de l'article 1^{er} des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, la troisième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} (troisième phrase).** Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut fiscal de société holding pour prendre celui d'une soparfi.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise dénommée EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A.»

Quatrième résolution

Suite à l'abandon du statut fiscal de société holding, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

«**Art. 14.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 9 des statuts les mots: «Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit».

En conséquence, l'article 9 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 10 des statuts, les mots: «et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-neuf».

En conséquence, l'article 10 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier vendredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à toute autre endroit à désigner par les convocations.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 13 des statuts, les mots: «et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société».

En conséquence, l'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des Administrateurs et du Commissaire.

Neuvième résolution

En conséquence de la suppression de l'article 8 des statuts, les articles subséquents seront renumérotés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Astgen, N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 1^{er} mars 2006, vol. 408, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 8 mars 2006.

M. Lecuit.

(024347/243/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 27.855.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 8 mars 2006.

M. Lecuit.

(024350/243/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

PAVILLON MONCEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 59.320.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01547, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour PAVILLON MONCEAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024591/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

QBIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch.

R. C. Luxembourg B 76.722.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour QBIC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024592/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

**URBANIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation),
(anc. BUTZEBIERG).**

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 45.464.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour URBANIA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(024593/568/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

SABLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 80.212.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01560, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour SABLON S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(024595/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

VETECHAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.664.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social le jeudi 20 février 2006*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

D'acter la démission des administrateurs actuels de la société: EURAM LOGISTICS INC, Monsieur Beelen Jean et Madame Mayne Cita;

De nommer en remplacement des administrateurs de la société:

- la société CCMT PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le n° B 109.612,
- la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, ayant son siège social au 1308 Delaware Avenue, Wilmington DE 19806, USA et enregistrée au Secretary of the State of File sous le n° 37277-77,
- la société MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC, ayant son siège social au 25, Greystone Manor, Lewes DE 19958-99776, USA et enregistrée au Secretary of the State of File sous le n° 39229-72;

De procéder au remplacement du commissaire aux comptes de la société, H. FAR & J. DOLE INC.;

De nommer en remplacement du commissaire aux comptes la société la FIDUCIAIRE FMV, S.à r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le n° B 101.586;

D'établir te siège social au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
 CCMT PARTICIPATIONS S.A. / TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC /
 MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC
 Administrateur / Administrateur / Administrateur
 Signature / Signature / Signature
 Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le lundi 20 février 2006

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé:
 - d'acter la démission de l'administrateur-délégué de la société: Monsieur Beelen Jean,
 - de nommer en remplacement: la société CCMT PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

CCMT PARTICIPATIONS S.A. / TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC /
 MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC
 Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur
 Signature / Signature / Signature
 Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024601//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

**SOLUFAR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR FOUILLES ARCHEOLOGIQUES, S.à r.l.,
 Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6481 Echternach, 4, rue Comte Sigefroi.
 R. C. Luxembourg B 111.841.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2006.

Signature.

(024613/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

**FUTURE INNOVATING DEVELOPMENT AND ENGINEERING TECHNOLOGIES, S.à r.l.,
 Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6834 Biver, 2, Biverbach.
 R. C. Luxembourg B 86.410.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2006.

Signature.

(024619/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

TPG (LUX) MARTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 R. C. Luxembourg B 114.806.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of the month of March.
 Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

TPG PARTNERS IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States and being registered under number 3717485 with Corporation Trust Company acting through its general partner, TPG ADVISOR IV INC., represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 14th March 2006 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TPG (LUX) MARTINI, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TPG (LUX) MARTINI, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, binding signature. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Monday in April of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on first of January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price per share
TPG PARTNERS IV L.P.	500	EUR 25.-
Total	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have a board of managers as set out hereafter for an undetermined period (subject to the provisions of the articles). The following persons are named managers, each with sole signature power to bind the Company:

(i) Mr Ramzi Gedeon, TPG Vice President, with professional address at Texas Pacific Group Europe LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, born in Beirut, Lebanon on 19th June 1973.

(ii) Mr David Spuria, TPG General Counsel, born in Newton, Massachusetts, United States and residing at 306 Donley Southlake, Texas 76092.

(iii) Mrs Ingrid Moinet, Chartered accountant, residing professional, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg born 5 December 1975 in Bastogne, Belgium.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on thirty-first of December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

TPG PARTNERS IV L.P., un limited partnership créée et existante sous les lois du Delaware et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States et étant enregistrée sous le numéro 3717485 avec la Corporation Trust Company, agissant par son partenaire général, TPG ADVISOR IV INC, représenté par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 mars 2006 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG (LUX) MARTINI, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TPG (LUX) MARTINI, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, télex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de com-

munication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du conseil de gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes des gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou selon le cas, par le conseil de gérance ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolu-

tions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième lundi du mois d'avril. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
TPG PARTNERS IV L.P.	500	EUR 25,-
Total	500	EUR 12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La Société aura un conseil de gérance composé comme suit pour une durée indéterminée (sous réserve des statuts de la Société). Les personnes suivantes sont nommées gérant, chacune avec pouvoir de signature individuelle:

(i) M. Ramzi Gedeon, vice-président de TPG, avec adresse professionnelle à Texas Pacific Group Europe LLP, Sterling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, né à Beyrouth Liban le 19 juin 1973;

(ii) M. David Spuria, TPG General Counsel, né à Newton, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique et resident au 306 Donley Southlake, Texas 76092;

(iii) Mme Ingrid Moinet, expert comptable avec résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2006.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, Notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 mars 2006, vol. 435, fol. 87, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024922/242/403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

LARIS IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

R. C. Luxembourg B 82.481.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2006.

Signature.

(024622/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

MALERFACHBETRIEB CLEMENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 106.456.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2006.

Signature.

(024624/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

ARTHUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour ARTHUS HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024630/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

ARTHUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.919.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour ARTHUS HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024638/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

METZEN, S.à r.l., CONSTRUCTEUR DE MOULINS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6452 Echternach, 34, rue Kahlenberg.
R. C. Luxembourg B 97.145.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2006.

Signature.

(024626/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

ARON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.157.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour ARON HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024627/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

PROKAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.740.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2006.

Signature.

(024628/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

SVT BRANDSCHUTZANLAGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 68.516.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2006.

Signature.

(024629/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

FLORA PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 113.978.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 16 mars 2006 que:

- la société BDO STOY HAYWARD INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à 8, Baker Street, London, W1U 3LL, a cédé 125 parts sociales qu'elle détenait dans la société FLORA PARK, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à FLORA PARK LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 8, Baker Street, London, W1U 3LL.

Suite à cette cession, le capital social de la société FLORA PARK, S.à r.l. est détenu comme suit:

FLORA PARK LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 8, Baker Street, London, W1U 3LL: 125 parts sociales

La cession de parts a été dûment notifiée à FLORA PARK, S.à r.l. en date du 16 mars 2006, qui l'a acceptée.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025030/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

A.L.F. PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 85.269.

—
Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01531, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, mars 2006.

Pour A.L.F. PROPERTY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024632/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

AREND-FISCHBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 65.170.

—
Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01532, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour AREND-FISCHBACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024633/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

FAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 72.643.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour FAR S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024651/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

CLARIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 38.115.

—
Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01534, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour CLARIDGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024635/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

50465

COPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 35.526.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01539, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour COPROM S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024636/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

FIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 54.637.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01537, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour FIAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024637/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

GSSG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.142.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour GSSG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024653/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

SOMAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.999.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 6 mars 2006

Aux termes de l'Assemblée, il a été décidé:

- de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-1724, 9B, boulevard du Prince Henri, avec effet immédiat.
- de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat ALTER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-1650, 10, avenue Guillaume, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels au 31 décembre 2005. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2005 à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOMAINVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02558. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(024735/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

50466

FISECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 29.647.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour FISECO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024643/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

IMMOBILIERE N. AREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 29.581.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour IMMOBILIERE N. AREND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024647/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.938.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mars 2005

- Messieurs Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

- La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, dont le siège social se trouve à L-2156 Luxembourg, 2 Mille-gassel, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour IMMO DEBT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024698/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

GAME INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.752.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(024694//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

EGIS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 114.801.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of the month of February.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EGIS PROJECTS, a société anonyme with a share capital of 29,152,004 EUR, having its registered office at 11, avenue du Centre, Saint Quentin en Yvelines, 78280 Guyancourt, France, registered with the Registry of Commerce and Companies of Versailles under number B 378.893.812, represented by M^e Karl Pardaens, maître en droit, pursuant to a proxy dated 13th February 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a société à responsabilité limitée EGIS INVESTMENT, S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A société à responsabilité limitée with the name EGIS INVESTMENT (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

The Company may act as general partner and manager (commandité) of one or more société en commandite par actions.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one

another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by these articles of incorporation, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital, (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital and (iv) decisions relating to transfers of shares to non-Shareholders are to be taken by Shareholders representing 75% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 31st March at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its respective name:

Subscriber	Number of shares	Payment
EGIS PROJECTS.	500	EUR 12,500
Total.	500	EUR 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Manager of Class A:

Mr Rik Joosten, Director of companies, with professional address at 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt, France, born in Leiden, the Netherlands, on 28th August 1960.

Manager of Class B:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., a société anonyme, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg under number B 40.312.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EGIS PROJECTS, une société anonyme au capital de 29.152.004 EUR, dont le siège social est situé au 11, avenue du Centre, Saint Quentin en Yvelines, 78280 Guyancourt, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

de Versailles sous le numéro B 378.893.812 et étant représentée par M^e Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 13 février 2006, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée EGIS INVESTMENT, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EGIS INVESTMENT (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

La Société peut agir en tant qu'associé commandité gérant d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement dans les présents statuts, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis, (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant 100% du capital social émis et (iv) les décisions relatives aux transferts de parts à des non-associés seront prises par les associés représentants 75% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le 31 du mois de mars de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre son nom respectif:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Paiement
EGIS PROJECTS	500	EUR 12.500
Total	500	EUR 12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de classe A:

M. Rik Joosten, Directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt, France, né à Leiden aux Pays-Bas, le 28 août 1960.

Gérant de classe B:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 40.312.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: K. Pardaens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 27CS, fol. 63, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

J. Elvinger.

(024759/211/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

ABOUKIR MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.126.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(024696//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

50473

IMMOBILIERE N. AREND & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 32.217.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour IMMOBILIERE N. AREND & Cie S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024648/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

ASI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 114.805.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the first day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Appears:

EasyJet PLC, a company incorporated under the law of England and Wales, having its registered office at easyLand, London Luton Airport, Bedfordshire LU2 9LS, United Kingdom,

Here represented by Mr Patrick Van Hees, Jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which it declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company») governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, (the «Law») of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is ASI (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) («associés») deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures

shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 50,000.- (fifty thousand British Pounds) represented by 2,000 (two thousand) ordinary shares of a nominal value of GBP 25.- (twenty-five British Pounds) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Management

Art. 11. The Company will be managed by at least two managers, which form the board of managers. The managers will be appointed as A manager or B manager. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of a A manager together with a B manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The quorum for a meeting of the board of managers to be validly held is at least one A manager being present or represented and (i) in case of a single B manager, such a B Manager being present or represented or (ii), in case of plurality of B managers, a number of B managers, being present or represented, so that the number of B managers present or represented is at least equal to the majority of the managers being present or represented. For illustrative purposes, (i) if and when there are one A manager and two B managers appointed, the board of managers' meeting may not be validly held without that A manager being present or represented and the two B managers being present or represented; (ii) if and when there are one A manager and three B managers appointed, the board of managers' meeting may not be validly held without that A manager being present or represented and at least two B managers being present or represented.

The board of managers shall choose one of the B managers as chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented, provided that one A manager has also approved such decisions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers- shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meeting of shareholders

Art. 14. Decisions of the shareholders are taken as follows:

- in case of plurality of shareholders, the holding of shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means. Each shareholder shall vote in writing;

- if the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the third Thursday of June or on the following day if such a day is a public holiday. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means another person who need not be a shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on the 1st October and closes on the 30th September.

Art. 17. Each year, as of the 30th September, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors', if any, and shareholders' debts towards the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the general meeting of shareholders may, at the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, to which a report of a qualified auditor will be attached, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 30 September 2006.

Subscription - Payment

All the 2,000 (two thousand) ordinary shares representing the capital have been entirely subscribed by EasyJet PLC, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

At the current exchange rate GBP/EUR currently applied by the ECB, the contribution is valued at EUR 73,573.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

As A manager:

- Mr Robert Palmer, financial manager, residing at 29A Studley Road, Wootton, Bedfordshire, MK43 9DL, United Kingdom, born on 25 November 1966 in Gainsborough (United Kingdom).

As B manager:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on 29 April 1956 in Briey (France).

The Company shall be bound by the joint signature of a A manager together with a B manager.

2) Is appointed as auditor:
PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Its term of office will expire after the Annual General Meeting of shareholders which will approve the annual accounts as at September 30, 2006.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Comparait:

EasyJet PLC, société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à easyLand, London Luton Airport, Luton, Bedfordshire LU2 9LS, Royaume-Uni,

ici représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. La dénomination de la société sera ASI (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique le cas échéant

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 50.000,- (cinquante mille livres sterling), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société sera gérée par au moins deux gérants, formant le conseil de gérance. Les gérants seront nommés en tant que gérant A ou gérant B. Les gérants peuvent ne pas être associés de la Société.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature collective d'un gérant A et un gérant B. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le quorum nécessaire pour qu'une réunion du conseil de gérance soit valablement tenue est d'au moins un gérant A présent ou représenté et (i) dans le cas où il existe un seul gérant B, ce gérant B présent ou représenté ou (ii), dans le cas où il existe plusieurs gérants B, un nombre de gérants B présents ou représentés de sorte que le nombre de gérants B présents ou représentés est au moins égal à la majorité des gérants présents ou représentés. A titre d'exemples,

(i) lorsque le conseil est composé d'un gérant A et de deux gérants B, la réunion du conseil de gérance ne peut être valablement tenue sans que ce gérant A soit présent ou représenté et que les deux gérants B soient présents ou représentés;

(ii) lorsque le conseil est composé d'un gérant A et de trois gérants B, la réunion du conseil de gérance ne peut être valablement tenue sans que ce gérant A soit présent ou représenté et qu'au moins deux gérants B soient présents ou représentés.

Le conseil de gérance choisit un président parmi les gérants B. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés, pourvu qu'un gérant A ait également approuvé ces décisions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

- En présence de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé doit recevoir le texte de chaque résolution ou décision devant être prise, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé vote par écrit.

- Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le troisième jeudi du mois de juin ou le jour suivant si ce jour est un jour férié. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être rédigés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 30 septembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagné d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires (s'il y en a) et associés envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, cette inspection ne pourra être effectuée que durant les quinze jours précédents l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Dividende intérimaire

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance auquel sera annexé un rapport établi par un réviseur d'entreprise, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2006.

Souscription - Paiement

La totalité des 2.000 (deux mille) parts sociales ordinaires représentant le capital social a été intégralement souscrite par EasyJet PLC, prénommée, et entièrement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de GBP 50.000,- (cinquante mille livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Au taux de change GBP/EUR actuellement pratiqué par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, l'apport est évalué à EUR 73.573.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Comme gérant A:

- M. Robert Palmer, Directeur financier, résidant au 29A Studley Road, Wooton, Bedfordshire, MK43 9DL, Royaume-Uni, né le 25 novembre 1966 à Gainsborough (Royaume-Uni).

Comme gérant B:

- M. Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 29 avril 1956 à Briey (France).

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) Est nommée Commissaire aux comptes:
PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle des associés qui statuera sur les comptes annuels au 30 septembre 2006.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 2006, vol. 435, fol. 80, case 7. – Reçu 735,73 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024920/242/494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

Share capital: EUR 4,410,000.

Registered office: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 111.912.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., a Luxembourg «société en commandite simple», having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed under private seal dated on 26 October 2005, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number 111.912 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 44,100 (forty-four thousand one hundred) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 48,829,400 (forty-eight million eight hundred twenty-nine thousand four hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 4,410,000 (four million four hundred ten thousand Euro) to a new amount of EUR 53,239,400 (fifty-three million two hundred thirty-nine thousand four hundred Euro) by the issue of 488,294 (four hundred eighty-eight thousand two hundred ninety-four) new limited shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each;

3. Approval of the introduction of EC II LIMITED as a new limited shareholder of the Company;

4. Subscription, intervention and payment by EC II LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar of all the 488,294 (four hundred eighty-eight thousand two hundred ninety-four), of new limited shares by way of a contribution of all its assets and liabilities;

5. Statement of valuation of the contribution in kind;

6. New composition of the shareholding of the Company; and

7. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore

agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 48,829,400 (forty-eight million eight hundred twenty-nine thousand four hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 4,410,000 (four million four hundred ten thousand Euro) to EUR 53,239,400 (fifty-three million two hundred thirty-nine thousand four hundred Euro) by the issue of 488,294 (four hundred eighty-eight thousand two hundred ninety-four) new limited shares new limited shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the «New Shares»), the whole to be fully paid up through a contribution of all assets and liabilities owned by EC II LIMITED, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar (the «Contributor») in the framework of an all assets and liabilities contribution to the Company.

Third resolution

It is unanimously resolved to approve EC II LIMITED as a new limited shareholder of the Company in accordance with article 10 of the articles of association of the Company.

Fourth resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 488,294 (four hundred eighty-eight thousand two hundred ninety-four) New Shares referred to above by the contribution of all of its assets and liabilities to the Company, in the framework of an all assets and liabilities contribution by the Contributor to the Company.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Patrick Van Hees, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe to the 488,294 (four hundred eighty-eight thousand two hundred ninety-four) New Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and to pay them up by the contribution of all its assets and liabilities hereafter described.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 195,317,683 (one hundred ninety-five million three hundred seventeen thousand six hundred eighty-three Euro).

The New Shares as well as the share premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The assets and liabilities contributed are owned by the Contributor, a pre-named company having its registered office in the European Union and are documented in the balance sheet of the Contributor dated 15 December 2005, which will remain hereafter attached. The assets and liabilities contributed to the Company are composed of (the «Contribution»):

Assets

- A receivable against EURO HARBOR LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for an amount of EUR 44,100,000 (forty-four million one hundred thousand Euro) stemming from a note dated 9 November 2005 issued by the Company in favour of the Contributor.

- A receivable against EURO HARBOR LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a global amount of EUR 200,077,083 (two hundred million seventy-seven thousand eighty-three Euro) composed of (i) a principal amount of EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) and (ii) an amount of EUR 77,083 (seventy-seven thousand eighty-three Euro) of accrued interests until the date hereof on the principal amount, stemming from a note dated 12 December 2005 issued by EURO HARBOR LUXEMBOURG, S.à r.l. in favour of the Contributor.

Liabilities

- A payable to PricewaterhouseCoopers ACCOUNTING SERVICES LIMITED, of International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar for an amount of EUR 5,000 (five thousand Euro).

- A payable to ABACUS FINANCIAL SERVICES LIMITED, of International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar for an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro).

Any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 244,147,083 (two hundred forty-four million one hundred forty-seven thousand eighty-three Euro). Such valuation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 December 2005, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary by production of a contribution agreement.

Fifth resolution

The shareholders of the Company then hear EC I LIMITED, acting in its capacity as sole manager of the Company, such as duly represented by Mr Patrick Van Hees, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 15 December 2005.

The sole manager of the Company acknowledges having been previously informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the Company by reason of the contribution in kind above, expressly agrees with the description of the contribution, with its valuation, and confirms the validity of the subscription and payment.

Capital duty exemption request

So far as it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a capital company having its registered office in a State of the European Union, nothing withheld or excepted, to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholdings of the Company are now composed of:

- EC I LIMITED: 3 (three) unlimited shares;
- EC II LIMITED: 488,294 (four hundred eighty-eight thousand two hundred ninety-four) limited shares;
- EC III LIMITED: 44,097 (forty-four thousand ninety-seven) limited shares.

EC I LIMITED and EC III LIMITED recognize and acknowledge that EC II LIMITED immediately becomes a limited shareholder of the Company and can validly take part to the vote of the resolution to be taken below.

The notary acts that the 532,394 (five hundred thirty-two thousand three hundred ninety-four) shares, representing the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at EUR 53,239,400 (fifty-three million two hundred thirty-nine thousand four hundred Euro) represented by 532,394 (five hundred thirty-two thousand three hundred ninety-four) shares with a nominal value of 100 (one hundred Euro) each, divided into 3 (three) unlimited shares for EC I LIMITED, the unlimited shareholder («commandité»), 44,097 (forty-four thousand ninety-seven) limited shares for EC III LIMITED, a limited shareholder («commanditaire») and 488,294 (four hundred eighty-eight thousand two hundred ninety-four) limited shares for EC II LIMITED, a limited shareholder («commanditaire»).»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé du 26 octobre 2005, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.912 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 44.100 (quarante-quatre mille cent) parts sociales de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut va-

blement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 48.829.400 EUR (quarante-huit millions huit cent vingt-neuf mille quatre cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 4.410.000 EUR (quatre millions quatre cent dix mille euros) à un nouveau montant de 53.239.400 EUR (cinquante-trois millions deux cent trente-neuf mille quatre cents euros) par l'émission de 488.294 (quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune;
- 3.- Approbation de l'entrée de EC II LIMITED en tant que nouvel associé commanditaire de la Société;
- 4.- Souscription, intervention et paiement par EC II LIMITED, une société valablement constituée selon le droit du Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, de l'ensemble des 488.294 (quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales de commanditaire par apport de tous ses actifs et passifs;
- 5.- Déclaration sur la valeur de l'apport en nature;
- 6.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société; et
- 7.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 48.829.400 EUR (quarante-huit millions huit cent vingt-neuf mille quatre cents euros), afin de le porter de son montant actuel de 4.410.000 EUR (quatre millions quatre cent dix mille euros) à un montant de 53.239.400 EUR (cinquante-trois millions deux cent trente-neuf mille quatre cents euros) par l'émission de 488.294 (quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'ensemble devant être intégralement payé par un apport de l'ensemble des actifs et passifs appartenant à EC II LIMITED, une société constituée selon le droit du Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar (l'«Apporteur»), dans le cadre d'un apport de tous ses actifs et passifs à la Société.

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter l'entrée de EC II LIMITED en tant que nouvel associé commanditaire de la Société en accord avec l'article 10 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 488.294 (quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société, dans le cadre d'un apport de tous ses actifs et passifs de l'Apporteur à la Société.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, représenté à l'acte par M. Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux 488.294 (quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune intégralement payée par l'apport de tous ses actifs et passifs décrit ci-après.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 195.317.683 EUR (cent quatre-vingt-quinze millions trois cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-trois euros).

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de tous ses actifs et passifs tel que défini à l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

Les actifs et passifs apportés appartiennent à l'Apporteur ci-avant défini, une société ayant son siège dans l'Union Européenne et sont renseignés dans le bilan de l'Apporteur daté du 15 décembre 2005 lequel bilan restera annexé à cet acte. Les actifs et passifs apportés à la Société (l'«Apport») se composent de:

Actifs

- Une créance contre EURO HARBOR LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour un montant de 44.100.000 EUR (quarante-quatre millions cent mille euros) provenant d'une reconnaissance de dette datée du 9 novembre 2005 émise par la Société en faveur de l'Apporteur.

- Une créance contre EURO HARBOR LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour un montant global de 200.077.083 EUR (deux cent millions soixante-dix-sept mille quatre-vingt-trois euros) composée (i) d'un montant principal de 200.000.000 EUR (deux cent millions d'euros) et (ii) d'un montant de 77.083 EUR (soixante-dix-sept mille quatre-vingt-trois euros) d'intérêts échus jusqu'à la date du présent acte sur le montant principal provenant d'une reconnaissance de dette datée du 12 décembre 2005 émise par EURO HARBOR LUXEMBOURG, S.à r.l. en faveur de l'Apporteur.

Passifs

- Une dette à payer à PricewaterhouseCoopers ACCOUNTING SERVICES LIMITED, de International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar pour un montant de 5.000 EUR (cinq mille euros);

- Une dette à payer à ABACUS FINANCIAL SERVICES LIMITED, de International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar pour un montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros).

Et tous actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui existeraient à cette date, même non mentionnés car inconnus, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, qui y seraient attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est de 244.147.083 EUR (deux cent quarante-quatre millions cent quarante-sept mille quatre-vingt-trois euros). Cette évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 15 décembre 2005 qui sera jointe en annexe de cet acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné par la production d'une convention d'apport du patrimoine.

Cinquième résolution

Les associés de la Société entendent à présent EC I LIMITED, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, représenté par M. Patrick Van Hees, en conformité avec les stipulations de la déclaration sur la valeur de l'apport établie le 15 décembre 2005.

Le gérant unique de la Société reconnaît avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, juridiquement engagé en tant que gérant de la Société en raison de l'apport en nature défini précédemment, accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Demande d'exonération du droit d'apport

S'agissant d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par un apport en nature consistant dans tous les actifs et passifs (entière propriété) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat-Membre de l'Union Européenne, sans que rien ne soit retenu ou exclu, à la Société, la Société requiert expressément pour l'apport décrit ci-dessus effectué par l'Apporteur l'application de l'article 4.1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est à présent composé de:

- EC I LIMITED: 3 (trois) parts sociales de commandité;

- EC II LIMITED: 488.294 (quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de commanditaire;

- EC III LIMITED: 44.097 (quarante-quatre mille quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de commanditaire.

EC I LIMITED et EC III LIMITED reconnaissent et admettent que EC II LIMITED devienne immédiatement un associé commanditaire de la Société et qu'il puisse valablement prendre part au vote des résolutions ci-dessous à adopter.

Le notaire constate que les 532.394 (cinq cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions ci-dessous à adopter.

Septième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, et l'Apport ayant été pleinement réalisé, il a été unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à 53.239.400 EUR (cinquante-trois millions deux cent trente-neuf mille quatre cents euros), représenté par 532.394 (cinq cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, divisées en 3 (trois) parts sociales de commandité pour EC I LIMITED, le commandité, 44.097 (quarante-quatre mille quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de commanditaire pour EC III LIMITED, un commanditaire, et 488.294 (quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de commanditaire pour EC II LIMITED, un commanditaire.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

J. Elvinger.

(024775/211/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

R. C. Luxembourg B 111.912.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40711, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

J. Elvinger.

(024777/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 39.139.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01555, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024650/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

KITOPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 100.397.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

Pour KITOPH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(024652/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

EDITIONS LËTZEBURGER JOURNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 5.056.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(024728//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

50487

PAROS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.077.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour PAROS INVESTMENT HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024654/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

PAROS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.077.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour PAROS INVESTMENT HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024656/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

NORTH SOUTH PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.985.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 97.497.

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise par écrit en date du 15 décembre 2005 que les 39.925 parts sociales de catégorie B de la Société détenues par TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme luxembourgeoise avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.081 ont été transformées en 39.925 parts sociales de catégorie A.

En conséquence de cette décision, le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.985.000 est désormais représenté par 79.850 parts sociales de catégorie A détenues comme suit:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.	39.825 parts sociales de catégorie A
EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l.	39.825 parts sociales de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
NORTH SOUTH PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024721//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

FINNHAMN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.792.

Le bilan pour la période du 18 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Signature.

(024760/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

SANTORINI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.016.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour *SANTORINI INVESTMENT HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024657/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

SANTORINI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour *SANTORINI INVESTMENT HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024659/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

A & M INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 90.617.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un gérant

(024731//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

REMICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.847.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 6 mars 2006

Aux termes de l'Assemblée, il a été décidé:

- de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-1724, 9B, boulevard du Prince Henri, avec effet immédiat.

- de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat ALTER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-1650, 10, avenue Guillaume, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels au 31 décembre 2005. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2005 à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMICH S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024740/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

Share capital: EUR 30,000.

Registered office: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 111.912.

In the year two thousand and five, on the ninth of November at 4 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., a Luxembourg «société en commandite simple», having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed under private seal dated on 26 October 2005, in process of registration with the Luxembourg trade and companies register (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 300 (three hundred) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 4,380,000 (four million three hundred eighty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro) to a new amount of EUR 4,410,000 (four million four hundred ten thousand Euro) by the issue of 43,800 (forty-three thousand eight hundred) new limited shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 17,520,000 (seventeen million five hundred twenty thousand Euro);
3. Subscription and payment by EC III LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar of the 43,800 (forty-three thousand eight hundred) new limited shares by way of a contribution in kind of the 2,768,479 (two million seven hundred sixty-eight thousand four hundred seventy-nine) shares it holds in K/E S.A.S., a French société par actions simplifiée with registered office at 60, rue de Turenne, 75003 Paris, France;
4. New composition of the shareholdings of the Company and
5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,380,000 (four million three hundred eighty thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro) to EUR 4,410,000 (four million four hundred ten thousand Euro) by the issue of 43,800 (forty-three thousand eight hundred) new limited shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the «New Shares»), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 17,520,000 (seventeen million five hundred twenty thousand Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the 2,768,479 (two million seven hundred sixty-eight thousand four hundred seventy-nine) shares with a par value of EUR 15.25 (fifteen Euro and twenty-five Cents) each held by EC HI LIMITED, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar (the «Contributor»), in K/E S.A.S., a French société par actions simplifiée with registered office at 60, rue de Turenne, 75003 Paris, France («K/E S.A.S.») (the «Contributed Shares»).

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 43,800 (forty-three thousand eight hundred) New Shares referred to above by the contribution in kind of the Contributed Shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the 43,800 (forty-three thousand eight hundred) New Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 17,520,000 (seventeen million five hundred twenty thousand Euro).

The New Shares as well as the share premium of EUR 17,520,000 (seventeen million five hundred twenty thousand Euro), have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of a European company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

The Company has previously acquired shares of this European company, resulting after the transfer and contribution of the Contributed Shares in a 100% (one hundred percent) shareholding, therefore the Company will hold in such a European company more than 65% (sixty-five percent) of the share capital as sole shareholder.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents 2,768,479 (two million seven hundred sixty-eight thousand four hundred seventy-nine) shares of K/E S.A.S. with a par value of EUR 15.25 (fifteen Euro and twenty-five cents) each.

The contribution described above consists exclusively in shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union bringing a participation already owned to 100%, so the total value of the Shares of K/E S.A.S. in the amount of EUR 21,900,000 (twenty-one million nine hundred thousand Euro) is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to EUR 21,900,000 (twenty-one million nine hundred thousand Euro) is allocated as follows:

- EUR 4,380,000 (four million three hundred eighty thousand Euro) to the share capital;
- EUR 17,520,000 (seventeen million five hundred twenty thousand Euro) to a share premium.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 21,900,000 (twenty-one million nine hundred thousand Euro). Such evaluation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 9 November 2005, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Manager's intervention

EC I LIMITED, acting in its capacity as sole manager of the Company, such as duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address in Luxembourg in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 9 November 2005, requires the notary to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agrees with the description of the contribution, with its valuation, with the transfer of the Contributed Shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholdings of the Company is now composed of:

- EC I LIMITED: 3 (three) unlimited shares;
- EC III LIMITED: 44,097 (forty-four thousand ninety-seven) limited shares.

The notary acts that the 44,100 (forty-four thousand one hundred) shares, representing the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at EUR 4,410,000 (four million four hundred ten thousand Euro) represented by 44,100 (forty-four thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, divided into 3 (three) unlimited shares for EC I LIMITED, the unlimited shareholder («commandité»), and 44,097 (forty-four thousand ninety-seven hundred) limited shares for EC III LIMITED, the limited shareholder («commanditaire»).»

No other amendment to be made to this article.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of 33.185% of the share capital of a capital company incorporated in the European Union, whereby the Company will hold 100% (one hundred percent) of the share capital as sole shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such a case.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 4.30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf novembre à seize heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte sous seing privé du 26 octobre 2005, en voie d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 300 (trois cents) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informé

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.380.000 EUR (quatre millions trois cent quatre-vingt mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 30.000 EUR (trente mille euros) à un nouveau montant de 4.410.000 EUR (quatre millions quatre cent dix mille euros) par l'émission de 43.800 (quarante-trois mille huit cent) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 17.520.000 EUR (dix-sept millions cinq cent vingt mille euros);

3.- Souscription, intervention et paiement par EC III LIMITED, une société dûment constituée sous le droit du Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, de toutes les 43.800 (quarante-trois mille huit cent) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport des actions qu'elle détient dans K/E S.A.S., une société par actions simplifiée française ayant son siège social au 60, rue de Turenne, 75003 Paris, France;

4.- Rapport d'évaluation de l'apport en nature;

5.- Nouvelle composition de la participation de la Société et

6.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.380.000 EUR (quatre millions trois cent quatre-vingt mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 30.000 EUR (trente mille euros) à un montant 4.410.000 EUR (quatre millions quatre cent dix mille euros) par l'émission de 43.800 (quarante-trois mille huit cent) nouvelles parts sociales de commanditaire ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de 17.520.000 EUR (dix-sept millions cinq cent vingt mille euros), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 2.768.479 (deux millions sept cent soixante-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf) actions ayant une valeur nominale de 15,25 EUR (quinze euros et vingt-cinq cents) détenues dans K/E S.A.S, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 60, rue de Turenne, 75003 Paris, France («K/E S.A.S») (les «Actions Apportées»), par EC III LIMITED, une société constituée sous le droit du Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar (l'«Apporteur»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des 43.800 (quarante-trois mille huit cent) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature des Actions Apportées.

Souscription - Paiement

Sur ce l'Apporteur intervient, ici représenté par M. Patrick Van Hees, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à toutes les 43.800 (quarante-trois mille huit cent) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 17.520.000 EUR (dix-sept millions cinq cent vingt mille euros).

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission de 17.520.000 EUR (dix-sept millions cinq cent vingt mille euros) ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature des actions d'une société européenne tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport. La Société a préalablement acquis des actions de cette société européenne, résultant après le transfert et l'apport des Actions Apportées en une participation à 100% (cent pour cent), la Société détiendra dès lors plus de 65% (soixante-cinq pour cent) du capital social dans cette société européenne, en tant qu'actionnaire unique.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente 2.768.479 (deux millions sept cent soixante-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf) actions de K/E SAS d'une valeur nominale de 15,25 EUR (quinze euros et vingt-cinq cents).

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en des actions d'une société ayant son siège social dans un Pays Membre de l'Union Européenne portant sa participation déjà détenue par la Société à 100%, aussi la valeur totale des actions de K/E S.A.S d'un montant de 21.900.000 EUR (vingt et un millions neuf cent mille euros) est sujet à exonération du droit d'apport.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 21.900.000 EUR (vingt et un millions neuf cent mille euros) est allouée comme suit:

- 4.380.000 EUR (quatre millions trois cent quatre-vingt mille euros) au capital social;
- 17.520.000 EUR (dix-sept millions cinq cent vingt mille euros) à la prime d'émission.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est de à 21.900.000 EUR (vingt et un millions neuf cent mille euros). Cette évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport en date du 9 novembre 2005, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention du gérant

EC I LIMITED, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, dûment représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, conformément aux dispositions d'une déclaration d'évaluation de l'apport établi le 9 novembre 2005, demande le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, juridiquement engagé en tant que gérant de la Société en raison de l'apport en nature ci-dessus décrit, donne expressément son accord sur la description de cet apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert des Parts Sociales Apportées et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- EC I LIMITED: 3 (trois) parts sociales de commandité;
- EC III LIMITED: 44.097 (quarante-quatre mille quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de commanditaire.

Le notaire acte que les 44.100 (quarante-quatre mille cent) parts sociales, représentant le capital social de la Société, sont représentés et que dès lors l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à 4.410.000 EUR (quatre millions quatre cent dix mille euros), représenté par 44.100 (quarante-quatre mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, elles-mêmes divisées en 3 (trois) parts sociales de commandité pour EC I LIMITED, le commandité, et 44.097 (quarante-quatre mille quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de commanditaire pour EC III LIMITED, le commanditaire.»

Aucune autre modification n'est faite à cet article.

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par apport en nature consistant en 33,185% du capital social d'une société de capitaux constituée dans l'Union européenne, en vertu de laquelle la Société détiendra 100% (cent pour cent) du capital social comme actionnaire unique (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas.

50493

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à huit mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin à seize heures trente.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document des personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(024773/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

R. C. Luxembourg B 111.912.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40151, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(024774/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

MAIER UND HASSEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.809.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société WILDFIRE LTD, avec siège social à Malte, Suite 1, 17 Sir A. Bartolo Street, Ta' Xbiex MSD 11, inscrite au Registre de Commerce de Malte sous le numéro C 38071, ici représentée par Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration lui délivrée à Malte le 1^{er} mars 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

2. Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MAIER UND HASSEL S.A.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les Sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) La société WILDFIRE LTD, prémentionnée.	30.900.-	30.900.-	309
2) Monsieur Serge Marion, prénommé.	100,-	100,-	1
Total.	31.000.-	31.000.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
 - Madame Hélène Di Vito, employée privée, née à B-Messancy, le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
 - Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348.
4. L'adresse de la Société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2006.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Marion, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 9 mars 2006, vol. 470, fol. 9, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 mars 2006.

M. Schaeffer.

(024925/5770/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

GRAUTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.940.

Le bilan pour la période du 18 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

(024766/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

ARHOLMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.778.

Le bilan pour la période du 18 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Signature.

(024767/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.252.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Signature.

(024771/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.
